



abus de confiance agence AKERYS

Par noel 72230, le 09/12/2011 à 15:58

Madame, Monsieur

ayant un problème avec l'agence "akerys", j'ai pris un logement le 17/10/2011, à la suite de mon entrée dans le logement j'ai été obligé de faire un chèque du montant des honoraires 583 euro, alors que j'ai un organisme qui prend en charge la caution. Akerys n'a pas souhaité traiter avec l'organisme en direct, il m'ont demandé le mois en cours, donc j'ai fait un chèque du montant du loyer de novembre du 17 novembre au 30/11/2011 soit 337 euro ensuite il exige le mois de décembre soit le montant du loyer 633 euro le 17/10/2011!! nous somme le 17/11/2011!!

Soit trois chèques 583 euro, 337 euro, 633 euro le 22/11/2011 le tout est encaissé de cette acte, je me trouve en banque de France car avant je n'avais aucun soucis d'abus de chèques. Étant en accident de travail à ce jour les services sociaux ne comprennent pas le pourquoi de cette situation, car normalement on encaisse le chèque de décembre en décembre et non en novembre, je ne suis pas une personne à caractère social m'a-t-on répondu dans le cas où j'ai un contrat de travail et que c'est la sécurité sociale qui règle mon salaire jusqu'à la fin de mon AT. Les services sociaux m'ont pris en charge ainsi que le maire de ma commune pour des bons alimentaires "super". Je voudrais savoir si ces actions sont légales, ou si on a le droit de créer des soucis aux personnes. À ce jour je suis à jour de mes règlements mais ne peut plus faire de prélèvement automatique sur mon compte bancaire, car il exige de signer une autorisation de prélèvement sur mon compte pour les loyers prochains comment faire mon salaire arrive le 12 de chaque mois. j'ai peur pour la suite!! contactez moi svp!!!!